

*Pouvoir d'emprunt*

Le déficit actuel est d'environ 23.6 milliards et, selon les prévisions, il s'élèvera à 29 milliards pour l'année financière 1983-1984. Le gouvernement a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture, mais lui-même est incapable de comprimer ses dépenses. Il nous dit quoi faire, mais lui n'en fait rien.

Je peux rappeler plusieurs incidents à l'appui de mes dires. Le 17 novembre, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. MacGuigan) s'il pouvait nous donner une idée de ce qu'il en coûtera en tout pour appliquer la Charte des droits et rapatrier la Constitution. Le ministre a éludé la question. J'ai alors demandé au président du Conseil du Trésor s'il avait mené une étude de rentabilité sur le rapatriement de la Constitution. Lui aussi a tourné autour du pot.

Les Canadiens ont le droit de savoir comment le gouvernement dépense les fonds publics et à quelles fins. D'après le vérificateur général, les méthodes comptables du gouvernement laissent beaucoup à désirer. Il a constaté que le gouvernement avait surestimé ses avoirs de 11 milliards, car ils sont de 4 milliards inférieurs à ce qu'on avait prévu et son passif est en réalité de 12 milliards de plus qu'on l'a admis.

Là encore, le gouvernement se moque des contribuables canadiens et il continue à jeter l'argent par les fenêtres. Sans même avoir fait une étude de rentabilité, le gouvernement veut que nous approuvions des programmes de dépenses, mais il n'a aucune idée de ce qu'ils coûtent.

Le problème est d'autant plus grave que le gouvernement se propose de faire des dépenses dont personne ne semble au courant et qui n'ont certainement pas été autorisées par le Parlement. Je demande que le vérificateur général étudie la loi de façon que le gouvernement nous présente ses prévisions budgétaires avant de nous demander de lui voter des crédits. En fait, les députés ne savent pas au juste ce qu'ils votent.

Nous devons à l'incurie du gouvernement diverses politiques aussi inefficaces que coûteuses, dont je peux vous citer des exemples. Les complications de la Charte des droits ont obligé le ministre de la Justice à dépenser \$102,000 pour faire faire une étude par l'Université d'Ottawa. Le ministre de la Justice a dû également déboursier 1.8 million en frais d'administration et en dépenses connexes pour faire proclamer la Constitution. Que fait-on de la comptabilité des prix de revient? Qui sait combien le gouvernement va encore dilapider, alors qu'il pourrait utiliser cet argent pour aider les chômeurs?

Par-dessus le marché, le programme des langues officielles nous coûte plus de 448 millions par an. Apparemment, il n'existe aucun chiffre précis. Personne ne sait ou ne veut révéler combien cela coûte d'imposer le bilinguisme à des travailleurs qui n'en veulent pas. En 1982, un des membres du groupe d'étude libéral tenait beaucoup à apprendre le français. Janet Smith, secrétaire adjointe du cabinet, a été envoyée à Nice, dans le sud de la France, pour apprendre le français pendant quatre mois. Ses cours sur la côte d'Azur ont coûté aux contribuables \$12,000, plus le salaire de M<sup>lle</sup> Smith qui se situe entre \$60,000 et \$70,000 par an.

Des amis à moi qui travaillent à la Fonction publique fédérale à Ottawa ont appris, après avoir reçu leur diagnostic linguistique, qu'il leur faudrait 11 mois pour apprendre le français. Ils ont été renvoyés à leur ministère et n'auront droit qu'à huit mois de formation. Si vous travaillez pour le premier ministre (M. Trudeau), on vous envoie dans le sud de la France.

Entre septembre 1981 et août 1982, un autre fonctionnaire, cette fois un agent du bureau de Barrie du programme de sécurité du revenu du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a suivi un cours de français à Toronto aux frais du contribuable. Cela a coûté en salaires entre \$22,000 et \$25,000 pour lui plus le salaire de son remplaçant. Ses frais de logement pour 11 mois se sont chiffrés à \$9,295, plus \$6,600 d'autres frais. Voilà un autre exemple des doubles normes appliquées par le parti libéral. Ceux qui ne peuvent pas apprendre le français en huit mois sont sans avenir. Leur carrière est finie. A d'autres, on fournit un compte de dépenses et un logement et on les envoie dans le sud de la France.

La traduction de 276 millions de mots à 24c. le mot a coûté aux Canadiens 66 millions de dollars l'an dernier. La formation dans le cas des forces armées coûtera 59 millions. Entre 1973 et 1977, une somme de 268 millions a été dépensée pour faire apprendre une langue seconde à seulement 8,300 fonctionnaires. Malgré que des milliards aient été dépensés, 14,000 fonctionnaires seulement sont devenus bilingues.

Il s'agit de coûts apparents seulement. Personne jusqu'ici n'a évalué les dépenses indirectes d'un programme de bilinguisme imposé aux sociétés privées qui traitent avec le gouvernement fédéral. Soit dit en passant, le secrétaire d'État (M. Joyal) a un projet de loi à l'intention du secteur privé. Si on ne respecte pas les dispositions de la loi sur les langues officielles, on sera passible d'amendes ou de peines d'emprisonnement. Comment peut-on évaluer le temps perdu et les erreurs de renseignements imputables aux restrictions imposées sur les moyens de communications? Les députés devraient décider si les Canadiens préfèrent faire la queue à la soupe populaire et pouvoir la demander dans les deux langues.

On a constaté à maintes reprises le gaspillage aberrant de fonds publics par le gouvernement. En termes plus généraux, par exemple, le déficit national a été relevé par deux fois depuis novembre 1981 pour passer de 10 milliards à 25 milliards de dollars. Il s'agit d'une majoration de 250 p. 100. Le chiffre estimatif pour la prochaine année financière s'élève à 29 milliards. Le projet de loi C-143 est sans précédent. C'est la mesure d'emprunt la plus importante de notre histoire. Est-ce l'exemple que le gouvernement donne à la population?

J'exhorte à nouveau le gouvernement aujourd'hui à trouver une méthode d'analyse de rentabilité avant l'adoption de tout projet de loi lui accordant carte blanche. Les Canadiens veulent savoir quels avantages ils tireront de leurs impôts qui augmentent constamment.